

Titre d'emploi : Technicien apprenti
Service : Service après-vente
Sous la direction de :
Date de rédaction :
Approuvée par :
Date d'approbation :
Date de révision :
Statut d'emploi :
Rédigée par :

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Technicien en période d'apprentissage. Sous la supervision d'un compagnon, exige la capacité d'exécuter des travaux d'entretien courants et des réparations. Détenir une carte d'apprenti émise par le comité paritaire dans les régions qui sont assujetties aux décrets de convention collective.

Les TÂCHES PRINCIPALES sont énumérées ci-dessous, mais le titulaire peut être affecté à d'autres fonctions.

- Aider le technicien compagnon, au besoin.
- Exécuter des inspections de sécurité et faire de l'entretien général et des réparations mineures, selon les directives.
- Exécuter le travail décrit sur le bon de réparation de manière efficace et précise, selon les normes du concessionnaire et du constructeur.
- Faire le réapprovisionnement en fournitures, à la demande des techniciens ou du directeur du service après-vente.
- Signaler les défauts ou le mauvais fonctionnement du matériel au superviseur.
- Assister aux cours de formation et aux réunions du service. Participer aux programmes de formation, écoles et événements parrainés par le constructeur.
- Utiliser tous les outils et l'équipement avec prudence.
- Communiquer avec le service des pièces afin d'obtenir les pièces nécessaires.
- Conserver et étiqueter les pièces si le travail est sous garantie ou si le client le demande.
- Examiner le véhicule désigné afin de déterminer si des travaux additionnels d'entretien ou de sécurité sont requis ou recommandés.
- Communiquer avec le conseiller technique et/ou le contremaître, dans les plus brefs délais, si des travaux additionnels sont requis, si le travail décrit n'est pas nécessaire ou si les réparations ne peuvent pas être faites dans les délais prévus.
- Documenter tout travail exécuté et recommandé sur le bon de réparation.
- Faire l'essai routier des véhicules.
- Se tenir au courant des bulletins techniques du constructeur.
- Signaler les défauts ou le mauvais fonctionnement du matériel à son supérieur.
- Voir à la propreté des voitures des clients. Avertir le conseiller technique et/ou le superviseur, dans les plus brefs délais, de tout incident qui aurait pu changer l'apparence ou l'état d'une voiture.
- Assurer l'ordre et la propreté dans l'atelier.
- Entretien de tous les outils et manuels appartenant à la concession et en être responsable; les remettre au bon endroit et dans le même état qu'ils étaient à leur réception.
- Sur demande, aller chercher des pièces au service des pièces.
- Être à l'affût des règlements fédéraux, provinciaux et municipaux, tels l'élimination des déchets dangereux, etc., les comprendre et les respecter.
- Signaler toute question de sécurité à la direction dans les plus brefs délais.
- Se présenter de manière professionnelle.

- Exécuter d'autres tâches selon les besoins et les consignes de la direction.

TÂCHES SECONDAIRES

- *Description d'une ou de plusieurs tâches secondaires à ajouter selon vos besoins.*

EXIGENCES D'EMPLOI

Connaissances des langues

Connaissances et habiletés

Responsabilités

Efforts

Conditions de travail

Autres

Utiliser efficacement son logiciel pour obtenir plus de détails quant aux exigences d'emploi. Ce logiciel a l'avantage d'intégrer les seize facteurs d'évaluation des emplois développés par la CCAQ pour aider à réaliser la démarche d'équité salariale dans son entreprise. Il permet d'inscrire au bas d'une description de tâches chacun des critères d'évaluation des emplois rattaché à un emploi.

NOTA : Dans la présente publication, le masculin désignant des personnes est employé sans aucune discrimination.

Tous droits réservés. Il est strictement interdit de reproduire ce cédérom en tout ou en partie.